

CHARENTE MARITIME



FRATERNITE

17250

ROMEGOUX

REPUBLIQUE FRANCAISE

LIBERTE – EGALITE -

**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL  
N°2022/10**

☎ :05.46.95.61.33

**Nombre de conseillers :**

En exercice : 13

Présents : 8

Votants : 9

**L'an deux mil vingt-deux, le 28 avril**

Le Conseil Municipal de la Commune de ROMEGOUX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de Jean- Pascal VIALE, Adjoint au Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal par mail : 25 avril 2022

**Étaient présents :** Jean Pascal VIALE – Cyrille CHAILLOU - Patrice CABIAC - Mathieu CHAFFANEL –Isabelle PERIGORD - Robert MARGAND- Gabrielle HACALA - Sylvie MARCHEGAY

**Absents excusés :** Sylvain MOLLA pouvoir donne à Jean-Pascal VIALE - Serge GRECO - Pierrick GAY- Jean-Yves CORNET

**Absents non excusés :** Emmanuel PARENTEAU

**Secrétaire de séance :** Cyrille CHAILLOU

**Objet : Tarifs des locations de la salle des fêtes de Romegoux.**

Après délibération et à l'unanimité, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2022, le Conseil Municipal fixe les tarifs suivants pour les locations communales de :

*Toute réservation de la salle communale est soumise à un chèque de réservation de 100€ (chèque restitué à la remise des clés). En cas de réservation par téléphone cette réservation n'est valable que 5 jours.*

	Du 15 mai au 15 septembre Week end et jours fériés	Du 16 septembre au 14 mai Week end et jours fériés	Tarifs journée semaine
Habitants commune	160 euros	180 euros	130 euros
Associations commune	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Habitants hors commune	250 euros	280 euros	150 euros
Associations hors commune	250 euros	280 euros	150 euros

**Le Conseil Municipal décide que pour toute location, une caution de 500€ sera demandée lors de la remise des clefs qui sera encaissée sous 21 jours en cas de dégâts ainsi qu'une de caution de 150€ pour le nettoyage de la salle qui sera encaissée sous 21 jours en cas de non remise en état de celle-ci et une attestation d'assurance de responsabilité civile.**

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve les présents tarifs de locations de la salle des fêtes de Romegoux

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus  
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme  
L'adjoint au Maire, Jean-Pascal VIALE